

Préfecture de la région Haute-Normandie
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

INFORMATION DU PUBLIC

**Plan d'Action pour le Milieu Marin
pour la sous-région marine Manche-mer du Nord**

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche-mer du Nord, certaines mesures de protection spatiales contribuent à créer un réseau d'aires marines protégées cohérent et représentatif de la diversité des écosystèmes de la sous-région marine.

Ces aires marines sont composées des zones spéciales de conservation au titre de la directive 92/43/CE dite « Habitats » ; des zones de protection spéciale au titre de la directive 2009/147/CE dite « Oiseaux » ; ou des aires marines protégées au sens de l'article L. 334-1 du code de l'environnement.

Toutes les informations utiles concernant ces aires marines ainsi identifiées par le PAMM sont consultables sur :

- le site de l'agence des aires marines protégées :
<http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees> ;
- le site de l'inventaire national du patrimoine naturel :
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche> ;
- le site du réseau d'aires marines protégées de l'arc Atlantique :
www.maia-network.org